



## **Projet de renforcement de capacités des Organisations de la société civile (KiMaLaKan)**

**Projet d'appel à manifestation d'intérêts pour la sélection de seize (16) OSC devant bénéficier des accompagnements dans les 8 bassins d'emplois cibles de la zone d'intervention du projet KiMaLaKan.**

**Date de publication et clôture : deux semaines à compter de la date de publication**

## I. Contexte et Justification :

Le projet de renforcement des capacités des organisations de la société civile dans les régions de Kindia, Mamou, Labé & Kankan (KiMaLaKan) sur financement de la Délégation de l'Union Européenne en République de Guinée, est mis en œuvre par un consortium de quatre (04) ONG dont trois (03) internationales (Eclasio, Trias et Osez Innover) et une nationale Centre d'Appui pour le Développement Economique et Social (CADES) pour une durée de 48 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans l'optique de mener les activités dans un esprit de synergie intégrée et complémentaire, ce consortium multi-acteurs est piloté par l'ONG de l'Université de Liège de droit Belge dénommée Eclasio. Sur le terrain, l'opérationnalisation des actions est coordonnée par une équipe de cadres contenue dans l'Unité de Gestion du Projet (UGP) sise au quartier Almamiya Dumez dans la commune urbaine de Mamou.

À la suite de la cartographie réalisée en juin 2020, **360** OSC ont été identifiées dans les 8 bassins de la zone de couverture du projet ; un diagnostic de ces OSC a été réalisé et une base de données dynamique a été créée.

A l'issue de ce processus, le projet envisage la sélection de seize (16) OSC représentatives et légitimes dont les huit (08) auront pour mission fondamentale, d'animer à travers le mécanisme GTEC, les cadres de concertation dans les huit (8) bassins d'emplois <sup>1</sup> couverts par le projet KiMaLaKan (4 principaux : **Kindia, Mamou, Labé & Kankan** et 4 secondaires : **Dalaba, Pita, Dabola & Kouroussa**) et Les huit (08) autres OSC quant à elles auront pour mission principale de gérer les parcours d'insertion à l'entrepreneuriat et à l'employabilité des femmes et des jeunes autour des filières porteuses d'emploi.

## II. Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêts :

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour objectif général de sélectionner seize (16) organisations de la société civile (soit deux par bassin d'emploi) pour la mise en œuvre des services du projet auprès des bénéficiaires directs (jeunes et femmes potentiels candidats à la migration ou migrants retournés, les personnes porteuses de handicap) ; il s'agit plus spécifiquement pour ces OSC d'/de :

A. Animer 8 cadres de concertation autour de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à travers la méthode Reflect ;

B. Favoriser l'insertion socioéconomique de 1200 jeunes et femmes par l'accès au parcours entrepreneuriat autour des filières porteuses au sein des huit bassins d'emploi (Kindia, Mamou, Labé, Dalaba, Pita, Dabola, Kankan et Kouroussa) ;

C. Promouvoir la diffusion de l'information sur les opportunités locales d'emploi à travers les technologies de l'information et de la communication (site web, page Facebook,).

## III. Résultats attendus de l'appel à manifestation

Au terme de cet appel à manifestation d'intérêt, les résultats se présenteront comme suit :

---

<sup>1</sup> Zone d'intervention du projet KiMaLaKan (bassins principaux et bassins secondaires)

- Un répertoire de l'ensemble des OSC postulantes est dressé ;
- 16 OSC répondant aux critères de sélections sont identifiées et réparties en fonctions des services du projet (08 OSC pour l'animation des cadres de concertation et les 08 autres pour l'insertion et le parcours entrepreneurial) ;
- Un procès verbal de sélection des 16 OSC est élaboré et partagé avec toutes les parties prenantes du projet KiMaLaKan.
- Une notification de sélection est adressée à chacune des OSC sélectionnées

#### **IV. Activités éligibles aux subventions**

- Animation des cadres de concertation autour des thématiques de la migration irrégulière et de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à travers la méthode Reflect ;
- Accompagnement au parcours entrepreneurial des jeunes et femmes autour des filières porteuses (riz, maraîchage, anacarde, karité, l'artisanat, la teinture, le transport, recyclage des déchets) ;
- Appui aux mécanismes de diffusion de l'information ;

#### **V. Type d'organisations susceptibles de recevoir un soutien financier**

- Organisations faitières ou de base ; ou
- Associations de jeunes ; ou
- Associations de femmes.

#### **VI. Méthodologie :**

La méthodologie de cet appel à manifestation d'intérêts reposera essentiellement sur :

- a. La rédaction et la publication (affichage) dans les lieux publics de l'appel à manifestation d'intérêts, sur les services spécifiques du projet KiMaLaKan, au niveau des huit (08) bassins ;
- b. La constitution d'un comité d'examen d'éligibilité et une grille d'évaluation technique des OSC ;
- c. La réception des dossiers de candidatures des OSC soumissionnaires (copies papier) ;
- d. Le dépouillement des dossiers enregistrés par le comité d'examen d'éligibilité pour la sélection des OSC postulantes ;
- e. L'évaluation initiale de la recevabilité des offres ;
- f. L'analyse technique des offres en fonction des services à offrir par les membres du comité, des dossiers reçus, à travers la grille d'évaluation ;
- g. La classification des OSC retenues en fonction des services à offrir ;
- h. Transmission aux OSC sélectionnées (2 par bassin d'emplois) de la notification de sélection.

#### **VII. Durée & période du contrat :**

La durée du contrat avec les 16 OSC sélectionnées dans les 8 bassins d'emploi du projet et pouvant bénéficier du financement en cascade est d'un an renouvelable à partir de la date de signature des conventions de subvention et jusqu'en décembre 2023.

#### **VIII. Critères de sélection :**

Les critères sont repartis en deux catégories : les critères de recevabilité des offres et les critères techniques spécifiques ;

### **1. les critères de recevabilité (éligibilité) des offres**

- 1.1. Être une organisation faitière ou organisation de base active sur le terrain et agissant dans au moins dans l'un de ces 3 domaines : TIC, insertion et animation territoriale (destinés aux jeunes et aux femmes) ;
- 1.2. Disposer d'un siège social ;
- 1.3. Avoir des activités et des objectifs qui convergent avec les axes prioritaires du projet KiMaLaKan (entrepreneuriat des jeunes et des femmes, animations territoriales, diffusion de l'information et sensibilisation) ;
- 1.4. Disposer d'un compte bancaire ;
- 1.5. Disposer des outils de gestion de base (Manuel de procédures comptable et financières) ;
- 1.6. Être officiellement reconnue avec l'existence de documents juridiques (SRI et agrément) en cours de validité ;
- 1.7. Avoir un effectif de membres de 15 adhérents et plus ;
- 1.8. S'engager à entrer dans un processus d'apprentissage organisationnel et/ou entrepreneurial continu ; (Cf. formulaire joint « Fiche d'engagement OSC KMLK » à remplir et à signer) ;
- 1.9. Disposer des outils de traçabilité (rapports d'activités et financiers, plan d'action opérationnel, plan stratégique, organigramme, manuel de procédures, etc.) ;
- 1.10. Être une association /OP /Coopérative /Incubateurs ayant un minimum de 2 membres lettrés au sein de son organe primaire de gestion, en l'occurrence le Conseil d'Administration ; (Cf. formulaire joint « liste des membres du CA avec niveau d'étude ») ;

### **2. les critères techniques spécifiques de sélection**

2.1. Etre capable de prouver une expérience pratique d'au moins un an dans le domaine de compétence choisi ;

#### 2.2. Lot 1 : Animation des cadres de concertation,

- Avoir déjà collaboré et animé des cadres de concertation avec les collectivités territoriales et différents partenaires (OSC, migrants de retour...)
- Être reconnu au sein de la collectivité est un atout majeur
- Disposer de ressources humaines internes
- Fournir une note de compréhension et une description succincte des activités à réalisées ainsi que les moyens (financiers, matériels et humains) à mobiliser sur maximum trois pages.

#### 2.3. Lot 2 : appui à l'insertion,

- Avoir déjà participé à un processus d'incubation ou d'insertion (projet ou prestation) lors des trois dernières années
- Disposer d'une expertise interne dans l'accompagnement / coaching
- Avoir au moins 15 adhérents

- Disposer d'un minimum d'outils d'accompagnement à l'insertion (modèle de Plan d'Affaires, outil de gestion financière...) est un atout majeur
- Fournir une note de compréhension et une description succincte des activités à réalisées ainsi que les moyens (financiers, matériels et humains) à mobiliser sur maximum trois pages.

#### 2.4 Lot 3 : Diffusion de l'information

- Avoir participé à une campagne d'animation et de sensibilisation destinée au grand public, principalement sur les thématiques de l'emploi, la jeunesse, et la migration
- Disposer d'une expertise interne maîtrisant les TIC
- Disposer d'un site internet ou d'une page Facebook (ou autre réseau social)
- Fournir une note de compréhension et une description succincte des activités à réalisées ainsi que les moyens (financiers, matériels et humains) à mobiliser sur maximum trois pages.

#### **Tableau indicatif des subventions en fonction des lots**

Lot	Services à fournir	Montant de la subvention en Euro	
		Minimum	Maximum
		Un an	Deux ans
Lot 1	Animation des cadres de concertation/Dialogue sur les opportunités locales d'emploi	7 231	14 462
Lot 2	Appui au parcours entrepreneuriat/Incubateur	11 650	23 300
Lot 3	Diffusion de l'information, sensibilisation numérique	6 750	13 500

Le comité mis en place au niveau de l'Unité de Gestion du Projet KiMaLaKan examinera les offres en six (6) étapes :

**1). Examen de conformité des dossiers :** vérifier l'éligibilité des soumissionnaires sur la base des critères généraux de l'appel (de 1 à 10) ; La grille de notation de la conformité repose sur un total de 60 points et la note d'attribution minimale permettant de passer à l'examen technique doit être de 45.

**2). Examen technique des dossiers éligibles :** évaluer les dossiers techniques des soumissionnaires sur la base des critères techniques décrits dans les trois lots. La grille de notation technique repose sur un total de 40 points et la note d'attribution minimale permettant d'obtenir une subvention est de 25.

Le calcul des deux notes (éligibilité et technique) sera évalué sur un total de 100, nécessitant un minimum de 70 comme décrit plus haut.

**3). Éclaircissements sur les offres dans les 3 lots :** une demande d'information complémentaire visant à départager les offres qui pourraient présenter des totaux similaires peut être envisagée pour départager le soumissionnaire retenu. D'autre part, cette demande peut également être faite au soumissionnaire de l'offre la mieux classée afin de confirmer une question ou une demande de clarification.

**4). Notation et classement des offres éligibles** sur la base des critères d'évaluation soulignés dans la section précédente afin d'identifier l'offre la mieux classée (Cf « Grille d'évaluation technique 1911 » ci-joint) ;

La notification des offres se décompose de la manière suivante : Conformité / éligibilité et Technique

**5). Élaboration du Compte Rendu (PV) de sélection par le Comité d'évaluation des offres et ;**

## 6). Transmission d'une note de sélection aux OSC retenues.

### IX. Les critères permettant de déterminer le montant du soutien financier

- La pertinence et la consistance des services à fournir au sein du projet

Sur la base de la note de compréhension et de description des activités, l'Unité de Gestion du Projet KiMaLaKan évaluera la cohérence des actions proposées et les moyens nécessaires déployés.

- Le nombre de bénéficiaires à accompagner

### X. Le montant de la subvention

Les moyens financiers mis à la disposition des OSC servent strictement à :

- Doter les OSC des moyens d'encadrement des jeunes et femmes au parcours emplois ;
- Offrir les services d'encadrement nécessaire aux jeunes et femmes sélectionnés ;
- Soutenir l'animation des cadres de concertation ;
- Diffuser les informations sur les opportunités d'emplois ;
- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des OSC.

### XI. Critères d'éligibilité des dépenses

#### A. Principes de base

Toute dépense engagée dans le cadre du présent appel doit s'inscrire dans le budget issu du Plan de Développement Organisationnel (PDO) et se fonder de manière intrinsèque sur la mission attendue du bénéficiaire.

Il existe des règles à respecter pour élaborer le budget de l'OSC. Ces règles sont les suivantes :

- Toutes les dépenses présentées doivent être nécessaires pour la mise en œuvre de l'initiative proposée.
- L'évaluation des coûts doit être effectuée sur la base de critères objectifs et ils doivent être en adéquation avec les « prix du marché ». Ainsi, les coûts forfaitaires ne sont pas admis.
- Le budget prévisionnel doit être élaboré en recherchant systématiquement la meilleure efficacité (rapport coût / efficacité).

En effet, certains coûts ne sont pas pris en charge dans le cadre de l'appel, **ils ne doivent donc pas figurer dans le budget prévisionnel présenté**

**ATTENTION ! Le non-respect de ces règles n'entraîne pas, à l'inverse des critères d'éligibilité, l'élimination automatique de la demande. Cependant, il est dans l'intérêt du demandeur d'élaborer un budget prévisionnel en tenant compte rigoureusement de ces règles. En effet, la qualité et le réalisme du budget prévisionnel est un élément très important d'évaluation de la demande.**

## **B. Les types de coûts directs pris en charge : les couts éligibles**

Seuls les « coûts éligibles » peuvent être pris en considération dans le financement. Ces coûts sont décrits de manière détaillée ci-dessous. Sous réserve du respect des principes de base édictés ci-dessus, peuvent être pris en charge dans le cadre du présent appel, les coûts directs suivants :

- Les coûts d'investissement matériel ou immatériel ;
- Les coûts d'achat d'équipements (neufs ou d'occasion) et de services (prestations), pour autant que ces coûts correspondent à ceux du marché ;
- Les coûts de matériaux consommables et de fournitures de bureau, à condition qu'ils servent strictement à la réalisation de l'action (et non au demandeur ou à un de ses partenaires) ;
- Les coûts de fonctionnement de l'OSC en lien avec sa mission ;
- Les coûts partiels de ressources humaines liés à la gestion et au suivi du projet par le demandeur :
  - o Contrat de travail ;
  - o Bulletins de paie incluant salaire net, la prise en charge de la sécurité sociale (CNSS) et les impôts (RTS) ;
  - o Le coût salarial inclut aussi les indemnités de fin de contrat calculées selon le code du travail en vigueur pour les CDD et les CDI.
- Les coûts de ressources humaines des Facilitateurs Endogènes liés aux opérations pour l'encadrement du parcours entrepreneuriat ou de l'animation des cadres de concertations par le demandeur :
  - o Termes de Référence du Facilitateur ;
  - o Contrat de prestation ;
  - o Fiches de paie incluant les primes mensuelles payées ;

## **C. Les coûts directs et indirects qui ne sont pas pris en charge**

Les coûts suivants ne peuvent être pris en charge, ils ne sont pas éligibles, dans le cadre de cet appel :

- Les coûts indirects (frais administratifs) encourus par le demandeur et, le cas échéant, ses partenaires ;
- Les dettes et les provisions pour pertes ou dettes ;
- Les intérêts débiteurs ;
- Les coûts déjà financés dans un autre cadre ;

- Les achats de terrains ou d'immeubles, sauf si ces achats sont indispensables à la mise en œuvre directe de l'action, auquel cas leur propriété doit être transférée aux bénéficiaires finaux à l'issue de l'action ;
- Les pertes de change ;
- Les coûts liés aux études préalables au dépôt de la demande (diagnostic, organisation de focus groupe, de réunions...);
- Les frais liés à l'inauguration du projet.

## **XII. Composition du Dossier d'appel à manifestation d'intérêts :**

- Une description succincte des expériences passées similaires de l'OSC (Cf : « Canevas note descriptive OSC » ci-joint) ;
- Des lettres de référence prouvant l'expérience et l'expertise de l'organisation ;
- La structure de gestion organisationnelle et institutionnelle (organigramme, profils, manuel de gestion.) ;
- Une note de compréhension et une description succincte des activités à réalisées ainsi que les moyens (financiers, matériels et humains) à mobiliser /maximum trois pages. ;
- Les documents administratifs (statuts et règlement intérieur, agrément) ;
- Les outils de traçabilité (copies de rapports technique et financier annuels 2019, plan d'action 2020), manuel de procédures de gestion administrative et financière, un plan stratégique « si disponible est un atout » et, un plan et/ou une stratégie de communication « si disponible est un atout » ;
- Une documentation relative à l'existence d'un compte bancaire domicilié dans une Institution de Microfinances ou une banque primaire ; et
- Le formulaire d'acte d'engagement sur le processus d'apprentissage.

## **XIII. Dépôt des Offres & date limite**

Les dossiers de candidature doivent être déposés dans une enveloppe sous pli fermé avec la mention « N'ouvrir qu'en séance d'évaluation » :

- A Mamou : au Bureau de l'UGP (Eclosio), sis au Quartier Almamiya Dumez (contacts : 628 958 562 ou 626 22 52 48 ou 620 30 53 29 ou 628 66 77 60) ;
- A Kindia au siège de l'ONG Trias Guinée, sis au quartier Dornèrya (contact 622 84 52 00 ou 628 80 80 42) ;
- A Dalaba, Pita et Labé au bureau régional de CADES à Pita sis au quartier Guèmè (contact 622 43 74 17)
- A Dabola, au bureau de l'ONG Trias, sis au quartier Dabolakoro (contact 622 84 52 22)
- A Kouroussa, en prenant contact avec le 622 84 52 22
- A Kankan, au bureau de la FUPRORIZ-HG sis au quartier Ex-aéroport (contact 622 25 72 58)

Pour toutes informations complémentaires, prière d'appeler les numéros suivants : 620 30 53 29 ; 622 84 52 22 ; 628 80 80 42.



Cet Appel à Manifestation d'Intérêts ne peut en aucun cas garantir à l'avance un engagement de la part des quatre (04) codemandeurs du projet KiMaLaKan. l'Unité de Gestion du Projet KiMaLaKan se réserve le droit d'accepter ou de refuser une ou toutes les candidatures, sans obligation d'informer les candidats. Seules les organisations sélectionnées seront contactées.

***NB : La date limite de soumission est fixée au plus tard deux semaines à compter de la date de publication.***